



L'avenir des personnels de droit privé (et de nos établissements...) en suspens... !

Le Cneap et le Gofpa ont **dénoncé la convention collective**, les **accords sur l'aménagement et la réduction du temps de travail** ainsi que le **SMIC conventionnel** pour le GOFPA. Ils se veulent rassurants et mettent en avant le délai de 15 mois pour négocier une nouvelle convention collective.

Pourtant à ce jour rien n'est clair et rien ne sera simple !

Quelles sont les intentions du collège employeur ? Une réunion est prévue le **10 janvier 2020**. Deux mois seront déjà passés ! **Le Snec-CFTC sera présent et vigilant**. Il y a aujourd'hui de réelles inquiétudes sur l'avenir même de la branche Enseignement Agricole Privé.

Les salariés sont légitimement inquiets. L'enjeu est bien leur contrat de travail et leurs conditions de travail. **Le Snec-CFTC agira** pour défendre leurs intérêts.

Les salariés de droit privé sont en première ligne, mais ce sont bien **nos communautés éducatives** qui sont concernées.

Les chefs d'établissements, **sur le terrain** ont-ils intérêt à une désorganisation complète des emplois ? Cela risquerait de porter atteinte au **dialogue social** voire de mettre en danger certains établissements.

Le Snec-CFTC reste attentif et disponible, dans l'intérêt de tous.

Appel aux salariés de droit privé :

**Contactez vos représentants
Snec-CFTC
pour aborder
cette turbulence ensemble.**

Informez-VOUS !

Informez-NOUS !

ADHÉREZ !

<https://www.snec-cftc.fr/adherer/>

**NOUS TE SOUHAITONS DE
- TRÈS BELLES FÊTES DE NOËL -**



À penser dès JANVIER 2020 :

- Les CSE doivent être déjà en place dans tous les établissements d'au moins 11 salariés.
- Le mouvement de l'emploi commence avec les DDP (demandes de principe).
- Les dossiers *Classe exceptionnelle* peuvent être préparés.
Les représentants du Snec-CFTC peuvent répondre à tes questions.